



# Demande d'enregistrement



- LIMAY (78) -

*Version 2 – Août 2016*

## I - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

### A - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- ♦ **RAISON SOCIALE** IMPLUS EU, appelé IMPLUS dans la suite du dossier
- ♦ **FORME JURIDIQUE** Société par Actions Simplifiée à Associé Unique (SASU)
- ♦ **NUMERO SIRET** 401 656 723 000 46
- ♦ **CODE NAF** 4649 Z – Commerce de gros (commerce interentreprise)  
d'autres biens domestiques
- ♦ **CAPITAL SOCIAL** 334 026 €
  
- ♦ **ADRESSE DU SIEGE SOCIAL** 2 rue Gustave Eiffel  
78 440 PORCHEVILLE
  
- ♦ **TÉLÉPHONE** 01 79 98 10 17
- ♦ **E-MAIL** [welcome@implus-eu.com](mailto:welcome@implus-eu.com)
  
- ♦ **ADRESSE DU SITE D'ETUDE** Avenue du Val  
78 520 LIMAY
  
- ♦ **TÉLÉPHONE** En cours d'attribution
- ♦ **TÉLÉCOPIE** En cours d'attribution
  
- ♦ **SIGNATAIRE DE LA DEMANDE** Frédéric CARDALIAGUET  
*En sa qualité de* Vice-Président
  
- ♦ **CORRESPONDANT TECHNIQUE** Jean-Baptiste CAHUZAC  
*En sa qualité de* Architecte – ATELIER M3
- ♦ **TELEPHONE** 01 45 05 10 18
- ♦ **E-mail** [jb.cahuzac@atelier-m3.fr](mailto:jb.cahuzac@atelier-m3.fr)
  
- ♦ **REDACTEUR DU DOSSIER** GNAT ingénierie  
*En sa qualité de* Isabelle LAURENT  
Ingénieur environnement
  
- ♦ **VERIFICATEUR DU DOSSIER** Emmanuelle MERCIER  
*En sa qualité de* Responsable du Service Environnement
  
- ♦ **TELEPHONE** 03.26.82.32.55
- ♦ **TELECOPIE** 03.26.82.45.71
- ♦ **E-mail** [environnement@gnat.fr](mailto:environnement@gnat.fr)

## B - LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Le projet prendra place dans la zone industrielle de LIMAY-PORCHEVILLE, au Sud est de LIMAY.

L'extrait ci-après matérialise l'emplacement du site.



PLAN DE SITUATION  
Echelle non contractuelle – Mai 2016

## C - SITUATION CADASTRALE

L'établissement occupera les parcelles cadastrées suivantes :

Section	Parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )
BH	25 en partie	10 353
	26 en partie	8 077
	28 en partie	5 778
	29 en partie	137
	42 en partie	3 008
	86 en partie	199
	87 en partie	4 600
	Publique	557
<b>TOTAL</b>		<b>32 709</b>

Ces terrains sont la propriété de BECARRE ELYSEES. Son avis a été sollicité par courrier en date du 7 mars 2016.

Conformément à l'article R512-46-4, l'avis du maire concernant l'usage futur des terrains a été sollicité par courrier en date du 24 mars 2016.

Ce courrier fait état d'un usage futur de type industriel.

Conformément à l'article précité, l'absence de réponse après saisine par IMPLUS dans le délais requis de 45 jours fait office d'accord tacite.

☛ **Annexe 1 : Actes administratifs**



**EMPRISE DU TERRAIN**  
Echelle non contractuelle – Mai 2016

☛ **Annexe 2 : Plan des abords**

## **II - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES**

Les renseignements, plans et descriptions consignés dans ce document émanent de la Direction d'IMPLUS qui en assure l'exactitude et l'authenticité.

### **A. SITUATION ADMINISTRATIVE**

#### **1 - Des terrains**

Ils n'ont jamais fait l'objet d'occupation ou d'utilisation industrielle quelconque.

#### **2 - De l'entreprise**

S'agissant d'une construction neuve, IMPLUS ne dispose d'aucun acte administratif.

## **B - OBJECTIF DU DOSSIER**

IMPLUS envisage le développement de ses activités par la construction d'un entrepôt.

Ce bâtiment représentera un volume couvert supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> assurant le stockage de plus de 500 tonnes de matières combustibles et le stockage de plus de 2 000 m<sup>3</sup> de matières plastiques.

Ces activités sont soumises au régime d'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées.

Le présent dossier s'inscrit donc dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre du Code de l'Environnement et de ses articles R 512.46.1 et suivants du livre V, titre 1<sup>er</sup>.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire au nom de SCCV Limay les Grands Vals dont le récépissé de dépôt est annexé au présent dossier.

• **Annexe 1** : Actes administratifs

### C - CLASSEMENT AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Sont répertoriées dans le tableau ci-après, les rubriques de la nomenclature de l'article R 511.9, Livre V, titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Rubrique	Désignation de l'activité	Caractéristique du site	Situation administrative
1510.2	Stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques, le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> mais inférieur à 300 000 m <sup>3</sup>	2 cellules <b>19 690 t</b> pour un volume d'entrepôt de <b>149 098 m<sup>3</sup></b>	Enregistrement
2663-2	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 10 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 80 000 m <sup>3</sup>	2 cellules Volume stocké : <b>35 702 m<sup>3</sup></b>	Enregistrement
2910.A	Installation de combustion à l'exclusion des installations visées pour les rubriques 2770 et 2771, consommant exclusivement seul ou en mélange du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse telle que définie au a) ou au b)i) ou au b)iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie issus du b)v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou en traitement, en mélange avec les gaz de combustion des matières entrantes si la puissance thermique nominale de l'installation est inférieure ou égale à 2 MW	Une chaudière au gaz naturel d'une puissance thermique inférieure à <b>2 MW</b>	Non classé
2925	Atelier de charge d'accumulateurs, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant inférieure à 50 kW	2 locaux de charge puissance totale inférieure à <b>50 kW</b>	Non classé
4321	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 500 t.	Stockage d'aérosols Quantité maximale : <b>480 t</b>	Non classé

Le projet ne donne lieu à aucune servitude d'utilité publique (article L515-8 du Code de l'Environnement), ni à aucune distance d'éloignement hors de ses limites parcellaires.

☛ **Annexe 4 : Périmètre d'isolement - Détermination des zones d'effet des phénomènes dangereux**

### D - RAYON D'AFFICHAGE

Les territoires de commune localisés dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation sont ceux de GUITRANCOURT, ISSOU, LIMAY, et PORCHEVILLE.

### RAYON D’AFFICHAGE

